Conseil municipal du lundi 12 décembre 2016

Tous les conseillers en exercice. Marie Bodénés a donné pouvoir. Pierre Le Guen est absent.

1. Rapport d'assainissement 2015

Le dispositif d'assainissement collectif est opérationnel depuis 2013. 65 propriétaires sont raccordés. 7 raccordements ont été réalisés en 2015, maisons existantes et nouvelles habitations. Le relevé de la station de pompage est effectué quotidiennement, en raison d'anomalies constatées dans le cubage, entraînant une hypothèse d'arrivée d'eaux parasites. En mai 2016, des travaux d'obturation ont été réalisés, qui ont permis un retour à un débit normal. Des études de zonage sont prévues sur Kersquivit et sur la Route de Saint Pabu. La commune dispose aussi de l'étude réalisée en 2013 sur le secteur du Vourc'h et du camping. La compétence assainissement collectif deviendra communautaire au 1er janvier 2018. Rapport approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activités du SDEF

Le SDEF syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère est un partenaire de toute première importance pour les collectivités. Son activité des dernières années est croissante : elle concerne :

Les extensions liées aux nouvelles constructions,

Les renforcements quand l'alimentation électrique subit des chutes de tension en dehors des normes,

Les aménagements de réseaux sont à l'initiative des communes et contribuent à améliorer l'esthétique et la qualité de fourniture d'énergie.

La sécurisation du réseau, le SDEF s'engage toujours plus dans la sécurisation des réseaux basse tension pour la suppression des fils nus très sensibles aux aléas climatiques de notre région. Des travaux sont en cours sur la commune sur les secteurs de Kersquivit et Kroaz Lambaol.

3. Démarche INFRA-POLMAR

Le rapport de validation des modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de la prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime est présenté au conseil. Un protocole est mis en place au niveau de la commune, qui s'appuie sur l'observation et la surveillance attentive. Un endroit de stockage peut s'avérer nécessaire, répondant aux normes de sécurité en vigueur. Le principe de solidarité intercommunale prévaut sur le territoire de la CCPI. Un groupe de travail rassemblant les élus locaux (Henri Guéna pour la commune) et les référents techniques (Paul Stéphan) a été constitué dans le cadre de cette démarche.

4. <u>Programme d'élagage sur les voies communales et les chemins ruraux.</u>

La commune, engagée dans une politique de soutien et d'encouragement au programme bocage, met en place une démarche partenariale avec les propriétaires pour l'entretien des arbres et haies qui peuvent entraîner un manque de visibilité ou de sécurité. Ce programme, établi sur trois années, concerne les propriétés mitoyennes avec la voirie communale et les chemins ruraux, sur la partie verticale en limite des propriétés. Des devis ont été établis auprès d'entreprises locales. Les propriétaires intéressés doivent se faire connaître afin de signer la convention indispensable. Un inventaire de toutes les haies d'arbustes et d'arbres en emprise sur le domaine public a été établi. Validant ce programme, le conseil établit la clé de répartition. La majorité (11 voix) se prononce pour une répartition par moitié à la charge de la commune et moitié à la charge des propriétaires. Deux conseillers se prononcent pour une prise en charge plus importante des propriétaires (70/30).

5. Rachat du four à pain

La société Civile immobilière Pomme D'eau, propriétaire du four à pain, au Vourc'h, propose à la commune de racheter ce bien. Pour mémoire, en 2008, la commune a signé une convention tripartite d'usage de ce four à pain. Les autres parties étant, la SCI (société civile immobilière) Pomme d'eau et l'association « BEVA E LAMBAOL ». Il avait été convenu que :

- L'association prenait à sa charge la rénovation du four en terme de main d'œuvre. Le maire rappelle le travail important et exemplaire engagé pendant plusieurs années par les bénévoles de l'association.
- Le propriétaire prenait à sa charge l'achat des matériaux.
- La commune propriétaire du chemin aux abords du four et de toute la parcelle qui l'entoure, se chargeait d'entretenir cet espace.

L'ensemble des factures acquittées pour la rénovation du four s'élève exactement à 2365, 61€. Le conseil, à l'unanimité, se prononce pour l'achat du four à pain, pour un montant de 2500 €, auxquels viendront s'ajouter les frais d'actes et d'enregistrement. L'association « Beva E Lambaol » continuera d'animer le lieu.

Affaires diverses:

- Le maire porte à la connaissance des conseillers l'adhésion via la CCPI, à un groupement d'achat : « Océade », permettant d'obtenir des prix plus intéressants auprès de prestataires réguliers de la commune (analyses bactériologiques, contrôles réglementaires, fournitures de bureau....).
- L'association patrimoine et environnement, sur la commune de Saint Pabu, propose un partenariat avec les communes et associations voisines, dans un but d'échange de connaissances et de savoir-faire réciproques qui pourront conduire à une mise en commun de ressources, voire à une entraide suivant les besoins. L'ensemble du conseil se déclare favorable à répondre positivement à cette proposition. Le maire prendra aussi contact avec les associations de la commune qui pourrait être intéressées.